

bpifrance

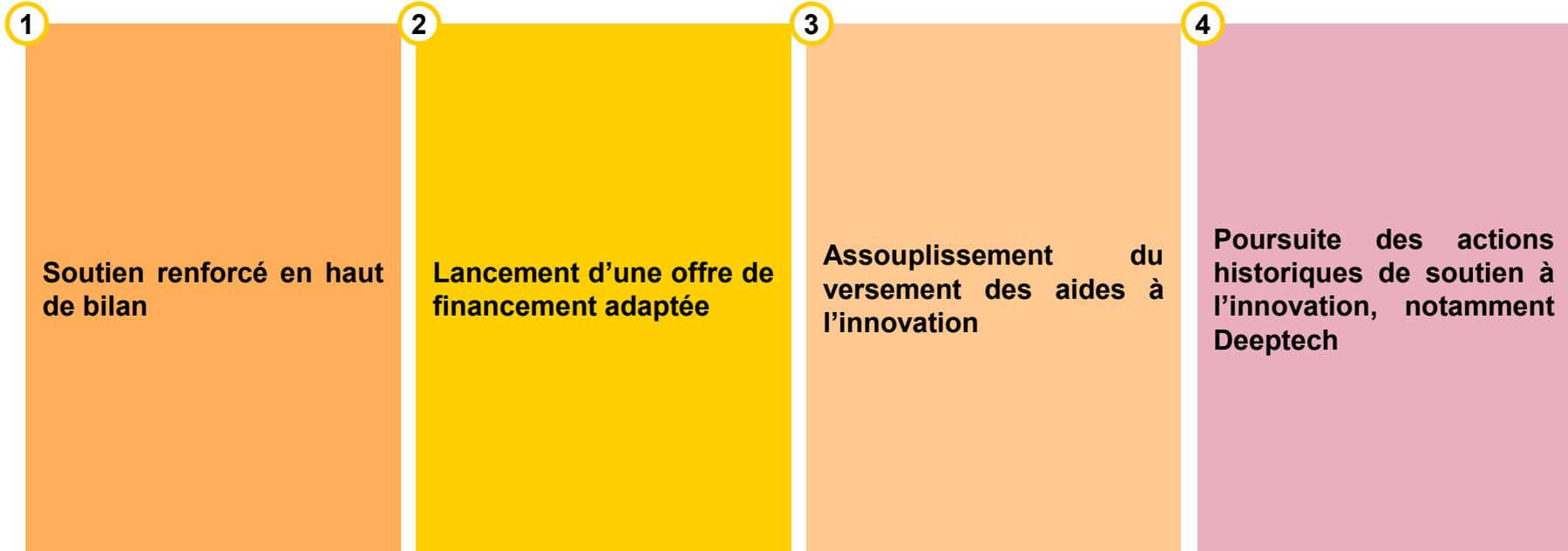
SERVIR L'AVENIR

Plan French Tech Bridge

Bpifrance, Direction de l'Innovation

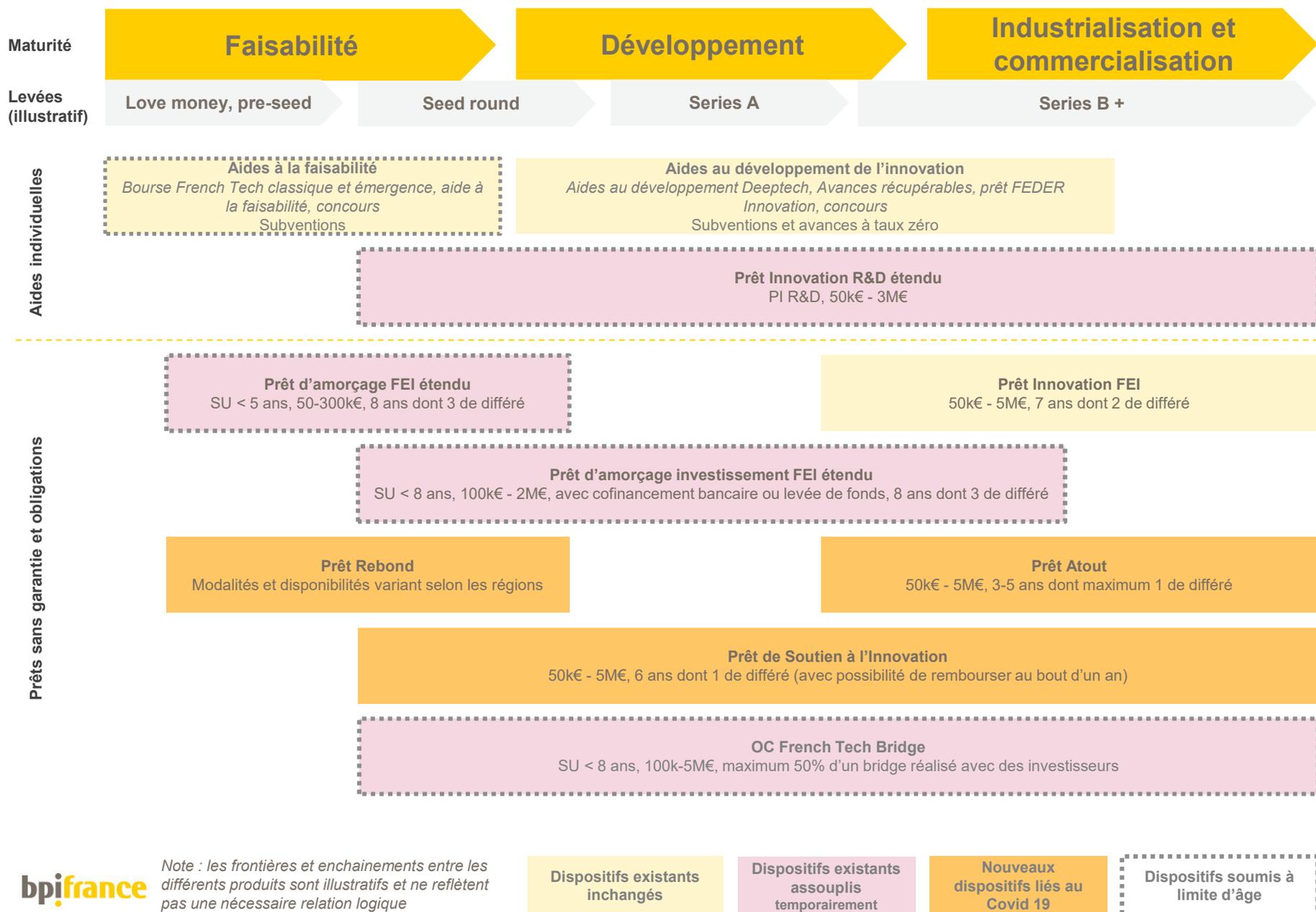
27 mars 2020

Le plan d'action French Tech Bridge agit sur tous les leviers en financement et en investissement



Suspension automatique de toutes les échéances de remboursement pour une durée de 6 mois, quel que soit le dispositif de financement concerné

Un continuum adapté aux start-up dans le contexte actuel



Note : les frontières et enchaînements entre les différents produits sont illustratifs et ne reflètent pas une nécessaire relation logique

Annexe : mesures gouvernementales annoncées pour faire face à la crise actuelle

Pour les entreprises, le Gouvernement a annoncé les mesures suivantes :

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts) ;
 - Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
 - La suspension des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les PME en difficulté
 - L'aide de 1 500 euros pour toutes les petites entreprises, les indépendants, et les microentreprises grâce au fonds de solidarité ;
 - La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros et de Bpifrance pour la mise en place de prêts garantis par l'Etat ;
 - Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
 - Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
 - L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
 - La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.
-
- **En particulier pour les sociétés innovantes, le remboursement accéléré des crédits d'impôt sur les sociétés restituables en 2020, dont le crédit impôt recherche (CIR) pour l'année 2019, et des crédits de TVA (ce qui représenterait une avance de trésorerie globale de 1,5Mds€)**